Pratique de la paie et charges sociales

Durée : 2 jours.

Public :

Gestionnaire ou assistant(e) paie : débutant(e) dans la fonction ou venant élargir ses connaissances et consolider ses pratiques. Derniere MAJ : Avril 2024

Objectifs :

Assurer la gestion administrative du dossier d'un salarié de l'embauche au départ, acquérir les techniques indispensables en paie. Maîtriser le calcul des charges et professionnaliser ses méthodes de travail.

Pré-requis :

Comprendre le fonctionnement d'une entreprise, et avoir des bases de comptabilité.

Méthodes :

Questionnaires, études de cas et mises en situations. Une formation opérationnelle avec proposition d'outils concrets (check-list, modèle réutilisable…), établissement de bulletins de paie.

Evaluation :

L?évaluation des acquis se fait tout au long de la session au travers des multiples exercices, mise en situation et étude de cas à réaliser. Le formateur remet en fin de formation une attestation avec les objectifs acquis ou non par le stagiaire.

Derniere MAJ : Avril 2024

Les éléments constitutifs de la paie

Le contrat de travail
Définition et caractéristiques
Les obligations de l'employeur
Les obligations du salarié
Le bulletin de paie
Identification des parties
Les salaires
Les rubriques
Les cotisations
Autres informations du bulletin de salaire

Les éléments de la rémuneration

La fixation du salaire
Les éléments du salaire
Les primes et gratifications
Les avantages en nature : la nourriture, le logement, le véhicule de fonction
Le traitement des primes et des avantages en nature
La place des primes, avantages en nature et remboursement de frais professionnels dans le bulletin de paye

La réalisation de la paie

Les cotisations sociales et les prélèvements fiscaux
La base de calcul de la sécurité sociale : le brut « sécurité sociale »
Les organismes collecteurs
Les réductions patronales de cotisations
Les cotisations : Urssaf, chômage, retraite complémentaire, prévoyance complémentaire…
Le bulletin de paie
Mentions obligatoires sur le bulletin de salaire

Les heures supplémentaires

Les heures complémentaires
Les calculs d'heures supplémentaires
Réduction de cotisations salariales
Déduction forfaitaire de cotisations patronales
Réduction de cotisations salariales
Déduction forfaitaire de cotisations patronales

Les congès

La durée des congés payés
L'indemnité de congés payés
La règle du dixième
La règle du maintien du salaire
Les congés pour maladie

Modalités d'accès : Adeos valide avec le candidat, qu'il possède bien les compétences et les prérequis nécessaires au suivi de la formation.
Délais d'accès : Nous contacter.
Accessibilité aux personnes handicapées : Nos locaux sont aux normes d'accueil pour les PMR, pour les autres handicaps nous contacter afin de pouvoir adapter la formation ou bien vous orienter vers un organisme partenaire.

adeos FORMATIONS
contact@adeos-formations.com
T : 04 69 64 72 07
www.adeos-formations.com